

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise

Compte-rendu de l'atelier sur la thématique agricole



Alpicité
urbanisme, Paysage,
Environnement

ADEQUATION

CGins

Paysagiste



Agence RAPHANEAU FONSECA
Etudes patrimoniales
& urbaines

150 Impasse des Boges - 07100 CHASSERS
04 79 81 12 25 - 06 84 43 81 81
raphaneau@fonseca-borjers.fr

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Date et heure de la réunion :

Le 23/03/2023, de 09h00 à 12h15

Lieu : Salle des IV vents, commune de RAMBAUD

Personnes présentes à l'atelier :

Prénom NOM	Fonction
Participants	
Salim BACHA	Référént SCoT - Conseil régional Sud PACA
LEQUETTE Aurélien	SAFER PACA
GERVAIS Marie-Françoise	Mairie d'Orcières
MATHIEU Jocelyn	Chambre d'agriculture 05
COGORDAN André	Mairie de la Rochette
SARRET Jean	Mairie de Valserrès, Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
HENCK Guillaume	DDT 05 - Service Agriculture et Espaces Ruraux
LEBER BOYER Francine	DDT 05 - Service Aménagement Soutenable
SAUNIER Clémence	Vice-Présidente de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance en charge des risques naturels et du développement économique
ROCHAS Alain	Mairie d'Aubessagne
BOUTRON Claude	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance en charge de la Protection de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité de vie et mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial
BLACHE Jean-Luc	Maire de St Firmin, Vice-président de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar en charge de l'urbanisme
ROGOU Marie-Paule	Commune du Dévoluy

SCoT de l'Aire Gapençaise	
Benoît ROUSTANG	Président du SCoT
Lucile NIVOU	Chargée de mission développement territorial
Pascal SAUTY	Chargé de mission SIG - Observation
Simon GALLES	Chargé de mission urbanisme
Titouan MATHONNET	Stagiaire au SCoT
Bureau d'étude (Alpicité)	
Nicolas BREUILLOT	Gérant - Urbaniste / Paysagiste / AEU®
Manon SENSEBY	Assistante chargée d'études en urbanisme

Document joint : Support de présentation de l'atelier

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Introduction

Le Président du SCoT, Benoît ROUSTANG, introduit l'atelier.



Introduction de l'atelier par le Président du SCoT

Il présente notamment ce qui a conduit à la révision du SCoT actuel, approuvé en décembre 2013. L'article L143-28 du code de l'urbanisme prévoit que, 6 ans au plus après l'approbation du SCoT, celui-ci procède à une analyse des résultats de

l'application du schéma¹ et délibère, suite à cette analyse, sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision. Cette analyse a permis de mettre en avant la nécessité de réviser le SCoT, notamment au regard de l'évolution de son périmètre (retrait de 2 communes, dont Chorges, et entrée de 10 nouvelles communes) qui requestionne l'armature urbaine, mais également au regard des évolutions règlementaires et législatives (approbation du SRADDET, schéma avec lequel le SCoT doit être compatible, loi Climat et Résilience...). La loi Climat et Résilience impose la mise en compatibilité des SCoT avec ses principes (elle prévoit notamment une forte diminution de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols), et ce avant août 2026. Cela explique le calendrier, prévoyant une approbation du SCoT pour la fin de l'année 2025.

Nicolas BREUILLOT, gérant d'Alpicité (bureau d'études en charge de la révision du SCoT) complète les propos du Président, en présentant notamment le territoire du SCoT de l'Aire Gapençaise, les objectifs d'un SCoT, le rôle « intégrateur » du SCoT, ainsi que les différentes pièces qui composent le SCoT (*voir pour cela le support de présentation*).

Présentation du diagnostic agricole

Cette première partie visait à présenter de manière synthétique le diagnostic agricole du SCoT, et de mettre en avant les enjeux relevés sur la thématique agricole. La présentation est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Au cours de cette présentation, certains participants ont souhaité apporter des compléments, lesquels sont retranscrits ci-dessous.

Benoît ROUSTANG indique les principaux enjeux qu'il relève sur cette thématique :

- La ressource en eau ;
- Le réchauffement climatique ;
- L'autonomie alimentaire, sur lequel le SCoT nouvelle mouture devra travailler en particulier.

Claude BOUTRON ajoute que la prédation par le loup constitue également un enjeu important. Nicolas BREUILLOT note qu'il existe effectivement un enjeu sur l'équipement des alpages et des moyennes vallées pour faire face.

¹ Voir pour cela la délibération « *analyse des résultats de l'application du schéma de cohérence territoriale de l'aire Gapençaise (2014-2019) et mise en révision du Schéma* » en date du 28 novembre 2019 et disponible à l'adresse suivante : <https://www.scotgapençais.fr/le-sch%C3%A9ma-de-coherence-territoriale/l-%C3%A9valuation-%C3%A0-6-ans/>

Un autre des enjeux relevés concerne les structures des exploitations qui ont fortement évolué, du fait du regroupement des exploitations, ce qui génère une concurrence face aux plus petites exploitations. Jocelyn MATHIEU indique que des exploitations se regroupent effectivement (susitant des difficultés de transmission en raison de leur coût), mais qu'on constate également une augmentation du nombre de petites exploitations (notamment maraîchères).

Concernant l'agriculture biologique, il est fait le constat que cette pratique, après avoir connu une forte progression, ne progresse aujourd'hui presque plus et tend à se stabiliser. Une personne ajoute que cela peut être lié à la politique agricole commune (PAC), vue par certains comme moins favorable aux agriculteurs biologiques.

Atelier

1/ Organisation de l'atelier

Suite à la présentation du diagnostic agricole se déroule l'atelier.

Les participants sont invités à se regrouper en différents groupes, et à échanger sur cette thématique.



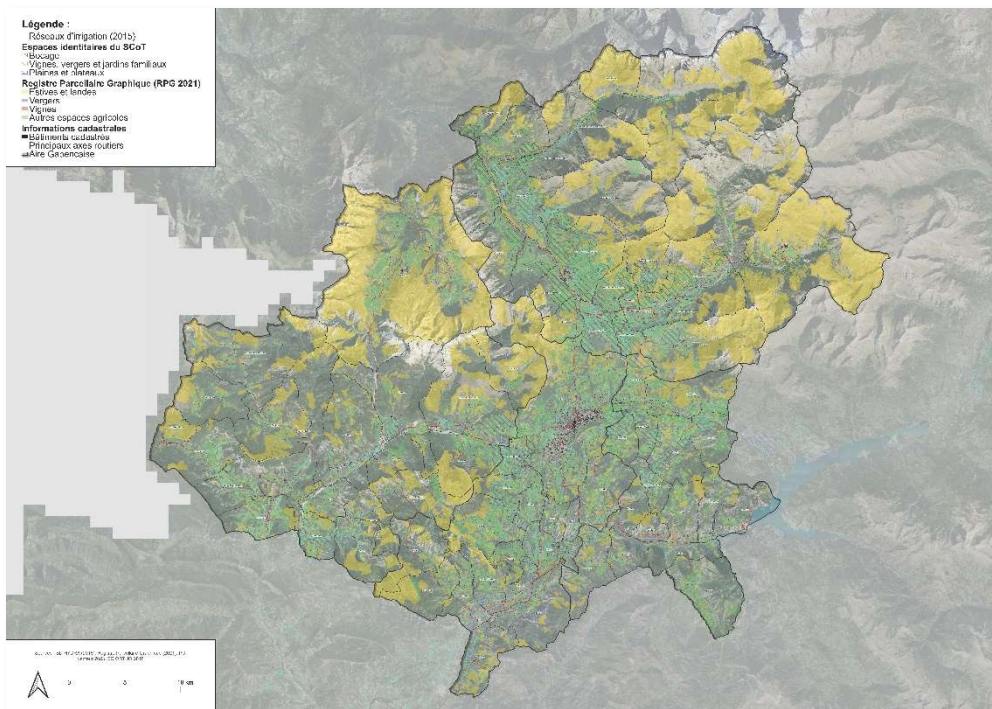
Atelier en groupes

Dans un premier temps, il s'agit de faire des retours sur la présentation du diagnostic (manques au niveau de l'analyse, ajustements à proposer...).

Dans un second temps, il s'agit d'identifier les enjeux, qui sont à catégoriser selon 4 grandes thématiques :

- u Constat positif / ce qui fonctionne ;
- u Constat négatif / ce qui ne fonctionne pas ;
- u Ce que nous souhaitons développer ;
- u Ce que nous ne voulons pas / plus.

Pour cela, des fiches reprenant ces thématiques et des post-it sont mis à disposition. Une carte est également disponible, et représente le RPG, les espaces identitaires identifiés dans le SCoT actuel (carte du DOO), ainsi que les canaux d'irrigation. Elle permet à ce que les enjeux soient, si besoin, identifiés et indiqués sur la carte.



Carte A0 mise à disposition durant l'atelier

Enfin, dans un dernier temps, une personne par groupe rapporte les échanges qui ont été faits au sein de son groupe, et en fait une synthèse devant l'ensemble des participants afin de mettre en commun les idées et les connaissances. Ces éléments pourront être ainsi repris dans le diagnostic territorial.

Nota Bene : Les remarques ont été synthétisées et assemblées lorsque des éléments ont été identifiés par plusieurs groupes. **Sont retranscrits les principaux échanges, et ceux qui ont été notés ou mentionnés à l'oral. Il ne peut être exhaustif de l'ensemble des échanges. Certains éléments ne relèvent pas du SCoT et ne**

pourront être traduits, mais ont toutefois été intégrés au compte-rendu pour une exhaustivité des échanges.

2/ Résultats de l'atelier

Concernant les retours sur le diagnostic, les participants font part d'éléments qui pourraient venir compléter l'analyse, à savoir :

- u Analyse complémentaire sur les haies et les canaux : la volonté d'agrandir les terres agricoles conduit à supprimer les haies et les canaux, avec un risque d'érosion des terrains, en plus de la destruction paysagère ;
- u L'identification des terres à fort potentiel ;
- u Les conflits d'usage entre les activités agricoles et le tourisme (difficile cohabitation avec les randonneurs par exemple) et l'urbanisation
- u L'envahissement de la forêt sur les terres agricoles les moins entretenues, notamment en lien avec la diminution des zones de pâturage (prédation). Cela engendre la fermeture des espaces agricoles, mais génère également un risque de feu de forêt plus important ;
- u Les enjeux de préservation des pâturages, qui régressent en raison de la prédation du loup, et s'enrichissent (risques d'érosion) ;
- u L'évolution des structures agricoles et la concurrence entre les nouveaux agriculteurs qui cherchent de petites surfaces pour s'installer et les agriculteurs en place qui cherchent à augmenter leurs surfaces ;
- u Le morcellement du foncier générant des difficultés de transmission des exploitations, avec a priori des réflexions en cours à Ancelle sur le remembrement ;
- u L'identification du lycée agricole, localisé à Gap
- u Le projet d'abattoir multi-espèces à Gap, qui s'inscrit dans une volonté de développer les circuits courts et de soutenir les éleveurs locaux
- u Le rachat de la laiterie coopérative de Gap par la PME La Fermière
- u Les projets d'AOP / IGP sur le territoire ;
- u Sur l'installation, il est noté que s'il y a effectivement un équilibre sur le territoire entre départ et installation, le renouvellement se fait de plus en plus hors cadre familial, nécessitant un accompagnement en amont accru et suscitant des difficultés sur la transmission des bâtiments ;
- u La nécessité d'avoir une lecture différenciée des enjeux en matière d'eau en fonction des différents bassins versants.

Concernant les constats positifs / ce qui fonctionne sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- u Le développement des circuits courts ;
- u La diversité des productions sur le territoire ;

- u Le développement de la filière végétale locale ayant permis de (re)végétaliser certaines espaces (exemple des pistes de ski) par des espèces locales ;
- v Le nouvel abattoir de Gap, nouvel outil en faveur de la valorisation des productions locales, en complément de celui existant à St Bonnet en Champsaur ;
- v Le double projet d'unités de méthanisation² à Gap ;
- u L'installation de nouveaux agriculteurs, et notamment des jeunes agriculteurs, qui permettent la reprise des exploitations suite aux départs à la retraite d'agriculteurs ;
- u La présence et le développement d'activités viticoles (notamment sur la vallée de Remollon) : il est noté l'importance de préserver les terres présentant un potentiel viticole et le besoin d'anticiper les besoins de structuration de cette filière (capacité des caves par exemple) ;
- u La présence de la filière de transformation laitière (une IGP est d'ailleurs en cours de définition).

Concertant les constats négatifs / ce qui ne fonctionne pas sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- u Le faible développement du maraîchage ;
- u La prédation (notamment par le loup) ;
- u Les élevages laitiers qui se reconvertissent du bio au conventionnel ;
- u Le manque de la filière viande en circuit court ;
- u Les impacts paysagers des hangars photovoltaïques, parfois implantés sur des terres à potentiel agricole ;
- u Le changement climatique (diminution de la ressource en eau, risques d'épisodes orageux plus intenses et plus fréquents), qui constitue une menace importante pour l'activité agricole ;
- u La revente d'exploitations à des prix très élevés qui bloque le renouvellement générationnel et entraîne une capitalisation du foncier par de gros investisseurs ;
- u Les conflits d'usage en matière d'eau : irrigation/AEP notamment.

Les participants souhaiteraient :

- u Un développement du maraîchage, et plus globalement des circuits courts

² Processus de fermentation de matières organiques produisant du biogaz qui, une fois épuré et odorisé, peut être injecté dans le réseau de gaz

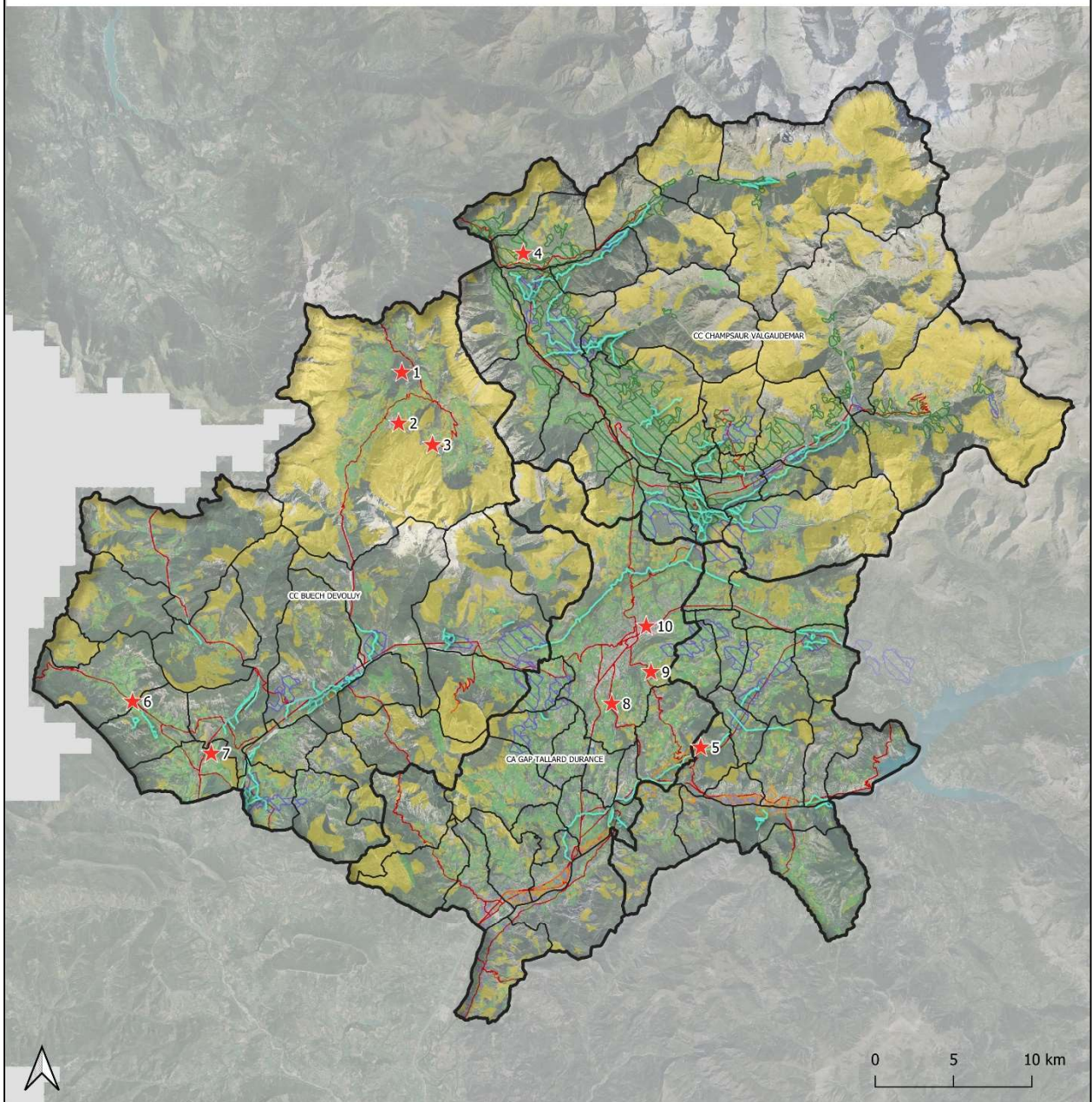
- υ Le retour à l'usage des canaux d'arrosage ;
- υ La limitation de l'irrigation compte tenu du manque d'eau // développer de nouveaux moyens d'irrigation ;
- υ Une anticipation du changement climatique dans l'agriculture et une adaptation des cultures (diminution de la ressource en eau, gel des cultures...);
- υ La gestion / partage de la ressource en eau ;
- υ La restauration des réseaux de distribution de l'eau potable pour limiter les fuites d'eau ;
- υ La réutilisation des eaux usées traitées pour irriguer les cultures ;
- υ La création de nouvelles retenues collinaires pour stocker l'eau (ce qui est aussi contesté par certains) ;
- υ La préservation des terres irrigables et des espaces agricoles de fond de vallée, soumis à la pression de l'urbanisation ;
- υ L'anticipation et l'accompagnement de la transmission des exploitations ;
- υ Réfléchir aux besoins des cédants/repreneurs d'exploitations. Construire de nouvelles habitations ? Des logements pour agriculteurs ? Garder une habitation à côté des bâtiments agricoles ?
- υ Les installations photovoltaïques en toitures ainsi que sur les serres qui permettent également de protéger les cultures face au gel et à la grêle, voire sur les terres agricoles de faible qualité ;
- υ Le maintien des cabanes pastorales, comme outil de lutte contre la prédation du loup et de préservation des espaces pastoraux ;
- υ De nouvelles structures permettant de protéger les animaux d'élevage des prédateurs ;
- υ Permettre l'installation de nouvelles entreprises agricoles.

Les participants ne souhaitent pas :

- υ La disparition de l'agriculture (notamment au profit de l'urbanisation) ;
- υ Les terres volontairement laissées en jachère en raison des successions et de la rétention foncière ;
- υ La concurrence sur l'eau avec les territoires extérieurs au SCoT.

Certains participants ont localisé des éléments sur carte, représentés ci-après.

Retours de l'atelier agricole



★ Retours de l'atelier agricole

- 1 - Etudes des zones humides à compléter
- 2/3 - Espaces agricoles à préserver autour des stations de ski
- 4 - Canaux et bocages à protéger
- 5 - Vignes à protéger
- 6/7 - Nouveaux espaces identitaires à définir dans le SCoT ?
- 8 - Nouvel abattoir en projet
- 9 - Lycée agricole
- 10 - Entreprise la Fermière

Fond de plan

Espaces identitaires du SCoT

- Bocage
- Vignes, vergers et jardins familiaux
- Plaines et plateaux

Registre Parcellaire Graphique (RPG 2021)

- Estives et landes
- Vergers
- Vignes
- Autres espaces agricoles

Réseaux d'irrigation (2015)

Bâtiments cadastrés

Principaux axes routiers

Aire Gapençaise

Présentation de l'espace identitaire de Rambaud et de la Zone Agricole Protégée (ZAP)

L'atelier se termine avec la présentation de la Zone Agricole Protégée (ZAP) mise en place sur la commune de Rambaud, et dont une partie est définie en tant qu'espace identitaire au sein du SCoT. Un représentant de la chambre d'agriculture présente notamment l'objet d'une ZAP et les étapes de la procédure. Après s'être rendu dehors pour visualiser la ZAP (située à côté du lieu de l'atelier), le Maire de la commune de Rambaud explique l'objectif de la mise en place de cette ZAP.

Le Président du SCoT clôture cet atelier, et remercie les personnes présentes pour leur participation.



Espace identitaire et ZAP de Rambaud